



COMMUNE DE PUYMERAS
VAUCLUSE

DICRIM : Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Les risques majeurs sont caractérisés par leur gravité et leur rareté. Néanmoins, il est important pour tous de les connaître afin de mieux s'en protéger. Ce document est destiné à vous informer des risques encourus sur la commune. Un document plus complet, comportant notamment les cartes des zones concernées, est consultable en Mairie de PUYMERAS.

Hors période de crise, vous pouvez vous informer en mairie ou auprès des sapeurs-pompiers de Vaison la Romaine :

- Des risques que vous encourez ;
- Des consignes de sauvegarde ;
- Du signal d'alerte ;
- Des plans d'intervention existants.

Vous pouvez également :

- Créer un groupe avec vos voisins et désigner un responsable. Dans ce cas, prévenez la mairie et donnez le nom et les coordonnées de votre responsable, ainsi que le périmètre de votre groupe ;
- Discuter en famille des mesures à prendre si une catastrophe devait survenir (protection, évacuation, points de ralliement).

Soyez attentifs aux exercices :

- Participez-y ou suivez-les ;
- Tirez-en les conséquences et enseignements.

Prévoyez les équipements minimums :

- Eau potable et nourriture (conserves, compotes, fruits secs, barres énergétiques...) ;
- Couteau de poche multifonction, ouvre-boîte, cuillère, bougies, allumettes ou briquet, pince multiprise... ;
- Médicaments d'urgence (paracétamol, alcool, sparadrap, anti diarrhéiques, produits désinfectants, traitement en cours) ;
- Matériel de confinement (papier toilette, nécessaire d'hygiène corporelle, jeux) ;
- Papiers personnels à protéger dans un sac étanche (identité, permis de conduire, carte de sécurité sociale, carte bancaire, argent liquide) ;
- Couvertures ; vêtements et chaussures de rechange ;
- Radio portable avec piles, batterie ou à manivelle ;
- Lampe de poche dynamo ou avec piles de rechange.

Dès que le signal d'alerte est déclenché, chaque citoyen doit respecter les consignes générales ci-après et adapter son comportement en conséquence.

PENDANT

- Suivez les consignes d'évacuation ou de confinement en fonction de la nature du risque.
- Informez-vous en écoutant la radio : les premières consignes seront données par Radio France et les radios de proximité.
- Informez le groupe dont vous êtes responsable.
- N'allez pas chercher les enfants à l'école. Ils y sont en sécurité.
- En cas de coupure d'électricité, votre téléphone sans fil sera inutilisable, pensez à garder en secours votre ancien téléphone ou à avoir un chargeur de secours pour votre téléphone portable. Les liaisons téléphoniques établies par l'intermédiaire d'un modem internet seront également coupées.

Privilégiez les messages (SMS) aux appels vocaux. Pensez également à utiliser les réseaux sociaux pour indiquer votre situation et signaler que vous allez bien à vos proches afin de ne pas saturer les réseaux téléphoniques (utiles) pour traiter les véritables urgences.

APRES

- Informez-vous : écoutez la radio et respectez les consignes données par les autorités.
- Informez les autorités de tout danger observé.
- Apportez une aide d'urgence aux voisins : pensez aux personnes âgées et handicapées.
- Mettez-vous à la disposition des secours.

Évaluez :

- Les dégâts ;
- Les points dangereux pour vous en éloigner.

En période de crise, veuillez attendre la fin de l'alerte pour consulter les services à votre disposition. En cas de crise avérée, mettez-vous à l'écoute de France Bleu Vaucluse (100.4 FM). Vous pouvez également vous abonner à la page facebook de la mairie de Puyméras <https://www.facebook.com/Puymeras/> et/ou twitter du Ministère de l'Intérieur : @Beauvau_Alerte

Plusieurs risques majeurs ont été recensés sur la commune :

- L'inondation,
- Les feux de forêts,
- Les mouvements de terrain,
- Le risque sismique
- Les risques climatiques.



L'INONDATION : une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eau variables. Elle est due à une augmentation du débit d'un cours d'eau provoqué par des pluies importantes et durables.

Puyméras est soumis au risque d'inondation de type crue torrentielle (comme à Vaison la Romaine le 22/09/1992) au niveau du Vallat du Gours de Jacques.

Sa dernière crue remonte en 1992 sans dégâts. Aucun point sensible ne touche cette zone.

Un syndicat intercommunal (le SMOP) entretient le cours d'eau. S'il s'avérait nécessaire de procéder à une évacuation, les personnes concernées seraient alertées par les sapeurs pompiers et le personnel communal.

**vous êtes dans une zone soumise au
RISQUE D'INONDATION**

consultez le dossier déposé en mairie

consignes en cas d'inondation

 <p>▶ fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations</p>	 <p>▶ montez à pied dans les étages</p>	 <p>▶ n'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer</p>
 <p>▶ fermez le gaz et l'électricité</p>	 <p>▶ écoutez la radio ▶ respectez les consignes des autorités</p>	 <p>▶ ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours</p>

© Cypres

QUE FAIRE ?

AVANT :

- Fermer le plus hermétiquement possible portes, fenêtres et aérations pour ralentir l'entrée de l'eau et limiter les dégâts ;
- Couper le gaz et l'électricité (pour éviter électrocution et explosion) ;
- Placez hors d'eau les meubles et objets précieux, les matières et les produits dangereux ou polluants ;
- Mettre les produits au sec ;
- Amarrer les cuves ;
- Repérez les stationnements hors zone inondable, des lieux d'hébergement et des itinéraires sûrs.

Prévoir l'évacuation

PENDANT :

- Monter dans les étages avec une réserve d'eau potable, de vivres, radio et lampes de poche à pile avec recharges, vêtements chauds et réserve de médicaments pour les personnes sous traitement ;
- Ecouter France Bleu Vaucluse (100.4 FM) afin de rester informé de la montée des eaux et respecter les consignes ;
- N'évacuer les lieux qu'à la demande des autorités ou si vous y êtes forcés (pensez à vos papiers d'identité et, si possible, fermez le bâtiment) ;
- Ne pas vous rendre dans la zone inondée
- Ne vous engagez pas sur une route inondée (à pied ou en voiture) : lors des inondations du Sud-Est des dix dernières années, plus du tiers des victimes étaient des automobilistes surpris par la crue.

APRES :

- Respecter les consignes ;
- Informer les autorités de tout danger ;
- Aérer et désinfecter les pièces ;
- Chauffer dès que possible ;
- Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche ;
- Ne consommer l'eau du puit ou du forage qu'après en avoir fait vérifier la qualité.

LES FEUX DE FORET : le feu de forêt est un incendie qui a atteint des forêts, landes, garrigues ou maquis d'une superficie d'au moins un hectare d'un seul tenant. Il est provoqué par une source de chaleur (flamme ou étincelle), a besoin d'oxygène (vent) et d'un combustible (végétation).



Puyméras est soumis au risque feu de forêt sur tout le nord est de son territoire (secteur de Devès, de Chateleras, des Nègres, de Gourbière et de la Montagne). Le dernier incendie a détruit 1 000 m² en février 1990. On ne recense aucune installation sensible et quelques habitations sur les secteurs boisés.

Avec l'aide de divers organismes, la commune a pris des dispositions préventives : aménagement de la forêt, création de pistes et de pare-feu, maintien des coupures vertes (vignes), points d'eau, débroussaillage. La surveillance des secteurs à risque est effectuée par les sapeurs-pompiers et les agents de l'ONF. Aucune organisation spécifique n'existe pour prévenir la population puisque aucune habitation n'est concernée directement.

**vous êtes dans une zone soumise au
RISQUE DE FEU DE FORET**

consultez le dossier déposé en mairie

consignes en cas de feu de forêt

L'INCENDIE APPROCHE	L'INCENDIE EST A VOTRE PORTE
 <ul style="list-style-type: none"> ▶ dégagez les voies d'accès et les cheminements d'évacuation ▶ arrosez les abords 	 <ul style="list-style-type: none"> ▶ rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche
 <ul style="list-style-type: none"> ▶ fermez les vannes de gaz et de produits inflammables 	 <ul style="list-style-type: none"> ▶ fermez volets, portes et fenêtres ▶ calfeutrez avec des linges mouillés



- ▶ ne vous approchez jamais d'un feu de forêt
- ▶ ne sortez pas sans ordre des autorités

© Devès

QUE FAIRE ?

AVANT :

- Débroussailler autour de la maison ;
- Repérer les chemins d'évacuation, les abris ;
- Prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériels) ;
- Vérifier l'état des fermetures et la toiture ;
- Proscrire le stockage de gaz.

PENDANT :

- Ouvrir le portail de votre terrain ;
- Dégager les voies d'accès et les cheminements d'évacuation ;
- Fermer les bouteilles de gaz situées à l'extérieur et les éloigner si possible ;
- Fermer et arroser les volets, portes et fenêtres et abords ;
- Rentrer dans le bâtiment solide et bien protégé le plus proche ;
- Ecouter France Bleu Vaucluse (100.4 FM) et respectez les consignes ;
- Boucher avec des chiffons mouillés toutes les entrées d'air ;
- Arrêter la ventilation ;
- Suivre les instructions des sapeurs-pompiers

APRES :

- Eteindre les foyers résiduels sans prendre de risque inutile ;
- Sortir protégé (chaussures et gants en cuir, vêtements en coton...)



LES MOUVEMENTS DE TERRAIN : *un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. Il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques et est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau et de l'homme. Il peut s'agir d'un affaissement ou d'un glissement de terrain avec chutes de pierres.*

Un événement de type glissement a été recensé à Combe Malle. Quelques habitations sont concernées. Le secteur de la Montagne est identifié comme à effondrement potentiel mais aucune habitation n'est concernée. Les zones à risque seront délimitées dans le futur POS de la commune.

QUE FAIRE ?

AVANT :

- S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde

PENDANT :

En cas d'effondrement

- Evacuer les bâtiments
- Gagner au plus vite les hauteurs les plus proches
- Ne pas revenir sur ses pas
- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé

En cas d'éboulement ou de chutes de pierre

- S'abriter sous un meuble solide et s'éloigner des fenêtres

APRES :

- Fermer gaz et électricité
- Evaluer les dégâts et les dangers
- Evacuer les bâtiments et ne pas y retourner
- Informer les autorités
- Se mettre à disposition des secours



LE RISQUE SISMIQUE : un séisme est une fracturation brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface, et se traduisant par des vibrations du sol transmises aux bâtiments. Il se caractérise par son point de départ, sa magnitude, son intensité, la fréquence et la durée des vibrations et la faille provoquée.

La commune est située dans la zone de sismicité modéré. Aucune alerte n'est possible car il est à ce jour impossible de prévoir de manière certaine le moment où surviendra le séisme.

**vous êtes dans une zone soumise au
RISQUE SISMIQUE**

consultez le dossier déposé en mairie

consignes en cas de tremblement de terre

PENDANT protégez-vous la tête avec les bras	APRES
<p>à l'intérieur</p> <div style="display: flex; align-items: center;"> <p>abritez-vous sous un meuble solide</p> </div>	<div style="display: flex; align-items: center;"> <p>fermez le gaz et l'électricité</p> </div>
<p>à l'extérieur</p> <div style="display: flex; align-items: center;"> <p>éloignez-vous des bâtiments, pylônes, arbres...</p> </div>	<div style="display: flex; align-items: center;"> <p>évacuez les bâtiments et n'y retournez pas ne prenez pas l'ascenseur</p> </div>
<p>si vous êtes en voiture restez-y</p>	<div style="display: flex; align-items: center;"> <p>ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre</p> </div> <div style="display: flex; align-items: center; margin-top: 10px;"> <p>écoutez la radio</p> </div> <div style="display: flex; align-items: center; margin-top: 10px;"> <p>respectez les consignes des autorités</p> </div>
	<p>rejoignez le lieu de regroupement</p>

© Cypres

QUE FAIRE ?

AVANT :

- S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde ;
- Privilégier les constructions parasismiques ;
- Repérer les points de coupure de gaz, eau et électricité ;
- Fixer les appareils et meubles lourds ;
- Repérer un endroit où l'on pourra se mettre à l'abri.

PENDANT :

RESTER OU L'ON EST

- Si vous êtes dans un bâtiment, se mettre à l'abri sous une table, un lit... Ne pas fuir afin de se protéger de la chute des objets. Se tenir éloigné des fenêtres ;
- Si vous êtes dans la rue, vous éloigner des bâtiments et fils électriques, à défaut, se protéger sous un porche mais éviter les ponts, corniches, toitures... ;
- Si vous êtes en voiture, vous arrêter à l'écart des constructions et fils électriques et rester dans le véhicule ;
- Ne pas allumer de flamme.

APRES :

ATTENTION AUX REPLIQUES POSSIBLES
EVACUER LE PLUS VITE POSSIBLE

- Ecouter France Bleu Vaucluse (100.4 FM) et respecter les consignes des autorités ;
- Couper le gaz et l'électricité : en cas de fuite ouvrir portes et fenêtres et prévenir les autorités ;
- Ne pas prendre les ascenseurs ;
- Ne pas toucher aux fils électriques tombés à terre ;
- Evitez de téléphoner : libérez les réseaux et les lignes pour les secours ;
- Si vous êtes bloqué sous des décombres, gardez votre calme et signalez votre présence en frappant sur un objet à votre portée (table, poutre, canalisation...).

LES RISQUES CLIMATIQUES :

Les différents niveaux d'activation d'alerte s'articulent avec les 4 couleurs de vigilance météorologique :

- Le **niveau 1 - veille saisonnière** correspond à la carte de **vigilance verte** de Météo France : pas de vigilance particulière.
- Le passage au **niveau 2 - avertissement** correspond à la carte de **vigilance jaune** de Météo France : soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement dangereux (ex : mistral, orages d'été) sont prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution météorologique.
- Le passage au **niveau 3 - alerte** correspond à la carte de **vigilance orange** de Météo France : soyez très vigilant ; des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution météorologique et suivez les conseils émis par les pouvoirs publics.
- Le passage au **niveau 4 - mobilisation maximale** correspond à la carte de **vigilance rouge** de Météo France : une vigilance absolue s'impose ; des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution météorologique et conformez-vous aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics.



Orages et pluies diluviennes : Certains orages typiques des régions méditerranéennes peuvent apporter des quantités d'eau représentant la moitié ou plus de la moyenne annuelle en seulement quelques heures. A titre de référence, 200 mm d'eau frappant une surface de 100 km² correspondent à 20 millions de m³ d'eau déversée.

Les consignes en cas d'orages ou de fortes précipitations

<p>En situation orange</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Renseignez-vous avant d'entreprendre vos déplacements et soyez très prudents. Respectez, en particulier, les déviations mises en place. • Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée. • Dans les zones habituellement inondables, mettez en sécurité vos biens susceptibles d'être endommagés et surveillez la montée des eaux.
<p>En situation rouge</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dans la mesure du possible restez chez vous ou évitez tout déplacement dans les départements concernés. • S'il vous est absolument indispensable de vous déplacer, soyez très prudents. Respectez, en particulier, les déviations mises en place. • Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée. • Signalez votre départ et votre destination à vos proches. <p>Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans les zones inondables, prenez d'ores et déjà toutes les précautions nécessaires à la sauvegarde de vos biens face à la montée des eaux, même dans les zones rarement touchées par les inondations. • Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable. • Facilitez le travail des sauveteurs qui vous proposent une évacuation et soyez attentifs à leurs conseils. N'entreprenez aucun déplacement avec une embarcation sans avoir pris toutes les mesures de sécurité.



Vents violents : *Le mistral est le vent qui occasionne les rafales les plus violentes sur une zone géographique assez large (les rafales sous orage peuvent être plus fortes mais elles sont très localisées).*

Consignes en cas de vent violent

<p>En situation orange</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Limitez vos déplacements. Limitez votre vitesse sur route et autoroute, en particulier si vous conduisez un véhicule ou attelage sensible aux effets du vent. • Ne vous promenez pas en forêt. • En ville, soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers. • N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol. • Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.
<p>En situation rouge</p>	<p>Dans la mesure du possible :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Restez chez vous. • Mettez-vous à l'écoute de vos stations de radio locales. • Prenez contact avec vos voisins et organisez-vous. <p>En cas d'obligation de déplacement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Limitez-vous au strict indispensable en évitant, de préférence, les secteurs forestiers. • Signalez votre départ et votre destination à vos proches. <p>Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés. • N'intervenez en aucun cas sur les toitures et ne touchez pas à des fils électriques tombés au sol. • Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable. • Si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par électricité, prenez vos précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion



Neige et verglas : La neige (ou le verglas) sont des phénomènes qui occasionnent d'abord de très grosses perturbations sur les voies de communications tant routières que ferroviaires ou aériennes (aéroports bloqués). La neige peut également très fortement perturber les réseaux de transport d'énergie ou occasionner de gros dégâts aux forêts mais aussi aux habitations.

Consignes en cas de neige ou de verglas

<p>En situation orange</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Soyez prudents et vigilants si vous devez absolument vous déplacer. • Privilégiez les transports en commun. • Renseignez-vous sur les conditions de circulation auprès du centre régional d'information et de coordination routières Rhône-Alpes-Auvergne (CRICR) 04 72 81 57 33. • Préparez votre déplacement et votre itinéraire. • Respectez les restrictions de circulation et déviations mises en place. • Facilitez le passage des engins de dégagement des routes et autoroutes, en particulier en stationnant votre véhicule en dehors des voies de circulation. • Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile, tout en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux. • Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.
<p>En situation rouge</p>	<p>Dans la mesure du possible :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Restez chez vous. • N'entreprenez aucun déplacement autres que ceux absolument indispensables. • Mettez-vous à l'écoute de vos stations de radio locales. <p>En cas d'obligation de déplacement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renseignez-vous auprès du CRICR. • Signalez votre départ et votre lieu de destination à vos proches. • Munissez-vous d'équipements spéciaux. • Respectez scrupuleusement les déviations et les consignes de circulation. • Prévoyez un équipement minimum au cas où vous seriez obligés d'attendre plusieurs heures sur la route à bord de votre véhicule. • Ne quittez celui-ci sous aucun prétexte autre que sur sollicitation des sauveteurs. <p>Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile, tout en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux. • Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol. • Protégez vos canalisations d'eau contre le gel. • Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable. • Si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par électricité, prenez vos précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion.



Canicule : La vigilance météorologique et la veille saisonnière du plan canicule sont activées du 1er juin au 31 août afin de prévenir et limiter les effets sanitaires d'une vague de chaleur.

Consignes en cas de canicule

<p>Avant</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Consultez les cartes de vigilance de Météo France. • Limitez les exercices physiques. • Privilégiez les endroits ombragés, rafraîchissez-vous, buvez de l'eau. • Ne buvez pas d'alcool ni de boisson trop sucrée.
<p>Pendant</p>	<p>Les sensations de crampe, de faiblesse, de fièvre peuvent faire penser au coup de chaleur. Si à ces symptômes s'ajoutent nausée, maux de tête, agressivité, somnolence, soif intense, confusion, convulsions, perte de connaissance, téléphonez impérativement au Centre 15. Il vous indiquera ce que vous devez faire.</p> <p>Ce qu'il faut toujours faire et au plus vite :</p> <ul style="list-style-type: none"> • placez la personne dans un endroit froid • la faire boire • enlevez ses vêtements • aspergez-la d'eau fraîche ou mettez-lui des linges humides • faites des courants d'air. <p>Ce qu'il ne faut jamais faire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ne baignez pas la personne dans une eau trop froide.
<p>Après</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'évolution de la fonction cardiaque et des fonctions cérébrales supérieures nécessitent un suivi médical. • La réhydratation ne doit jamais se faire sans avis médical afin d'éviter les troubles métaboliques par consommation excessive d'eau.



Grand froid : La vigilance météorologique et la veille saisonnière du plan grand froid sont activées du 1er novembre au 30 mars de l'année suivante.

Consignes en cas de grand froid

Avant	Consultez les cartes de vigilance de Météo France
Pendant	<ul style="list-style-type: none"> • Pour sortir et vous déplacer, veillez à un habillement adéquat (plusieurs couches de vêtements fermés au col et aux poignets, couche extérieure imperméable au vent et à la neige, bonnet, écharpe et gants). Portez la plus grande attention à l'habillement des personnes dépendantes. • Rappelez-vous que l'alcool favorise la baisse de la température corporelle en atmosphère froide. • Evitez les déplacements en voiture en cas de neige et de verglas, sauf nécessité. • Ne surchauffez pas les logements et veillez à une aération correcte : l'intoxication au monoxyde de carbone est fréquente et elle peut être mortelle. <p>Ce qu'il ne faut absolument pas faire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ne sortez pas un nourrisson de moins de 3 mois en cas d'alerte météo de niveau 3, sauf nécessité absolue

LES NUMEROS A CONNAITRE EN CAS D'URGENCE

Ces numéros permettent de joindre gratuitement les secours 24h/24

112 NUMERO D'APPEL D'URGENCE EUROPEEN : si vous êtes victime ou témoin d'un accident, incendie, cambriolage dans un pays de l'Union Européenne

15 SAMU : le Service d'Aide Médical Urgent. Pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale (malaise, coma, hémorragie, douleur thoracique, difficultés respiratoires, brûlure, intoxication...), ainsi que pour être redirigé vers un organisme de permanence de soin (médecine générale, transport ambulancier...)

17 POLICE SECOURS : pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police ou de la gendarmerie (violence, agression, vol à l'arraché, cambriolage...)

18 SAPEURS-POMPIERS : pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide (incendie, fuite de gaz, effondrement, ensevelissement, brûlure, électrocution, accident de la route ...)

114 NUMERO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES : Numéro accessible par fax et SMS. Si vous êtes victime ou témoin d'une situation d'urgence qui nécessite l'intervention des services de secours.

Gardez au maximum votre sang-froid, donnez votre localisation exacte, la nature de l'urgence, les symptômes, etc...